# LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE: PROGRÈS ET DÉFIS

Pendant des siècles, les personnes d'ascendance africaine vivant dans la diaspora africaine ont été marginalisées en conséquence de l'héritage de l'esclavage et du colonialisme. Un consensus croissant reconnaît que le racisme et la discrimination raciale ont été la cause de la relégation des personnes d'ascendance africaine dans de nombreux domaines de la vie publique. Celles-ci ont souffert d'exclusion et de pauvreté et sont souvent "invisibles" dans les statistiques officielles. Des progrès ont été réalisés, mais la situation persiste à des degrés divers dans de nombreuses parties du monde.

Les facteurs qui mènent à la pauvreté chez les personnes d'ascendance africaine sont essentiellement structurels. La discrimination est évidente dans l'inégalité d'accès de ces groupes aux services de base. Les personnes d'ascendance africaine sont souvent défavorisées, par exemple, dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux marchés, aux prêts et à la technologie.

## Jouissance des droits de l'homme en interrelation

Le plein exercice des droits de l'homme par les personnes d'ascendance africaine dépend grandement de leur accès à l'éducation qui est fondamentale au développement humain. Une combinaison d'un plus grand accès à l'éducation, de l'achèvement de chaque phase de l'éducation et d'un enseignement de meilleure qualité est non seulement nécessaire pour garantir les droits sociaux fondamentaux, mais a également un effet positif sur la croissance économique et l'équité par le développement du capital humain, l'amélioration de la santé de la population et le renforcement de la société en général.

© UN Photo/Mark Garten

Une famille de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à Rio Sucio en Colombie.

L'investissement social au cours de l'enfance et de la jeunesse en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté a été proposé comme une approche qui pourrait aider à prévenir l'exclusion continue d'une nouvelle génération de personnes d'ascendance africaine des bienfaits du développement économique, social et humain.

La discrimination dont sont victimes les personnes d'ascendance africaine reçoit désormais une plus grande attention et, par conséquent, des groupes de personnes d'ascendance africaine ont de plus en plus fait entendre leur voix dans le processus politique.

L'impact de la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme sur les personnes d'ascendance africaine a été important, en particulier dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La Conférence mondiale a créé une dynamique qui a aidé les personnes d'ascendance africaine à exprimer leurs préoccupations et à rallier des appuis. En outre, elle a généré un mouvement en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme de ces personnes, ce qui a contribué à renforcer des campagnes sur le terrain dans le monde entier.



Printed at United Nations, Geneva–GE.09-12635–April 2009–11,000–HRC/NONE/2009/66

Au niveau intergouvernemental, la précédente Commission des Nations Unies des droits de l'homme a créé le Groupe de travail des experts sur les personnes d'ascendance africaine et le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, l'Expert indépendant sur les questions des minorités et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale qui ont abordé de façon systématique les questions des personnes d'ascendance africaine.

## Politiques de responsabilisation

Au niveau national, de nombreux pays ont modifié leur constitution pour inclure des références plus claires à leur caractère multiculturel. Certains États ont créé des institutions nationales pour promouvoir l'égalité raciale. Certains pays ont adopté une législation qui comprend des politiques d'action positive dans le domaine de l'éducation, des programmes ciblés de santé et d'autres initiatives utiles pour les personnes d'ascendance africaine.

Bien que ces processus aient eu pour résultat une plus grande visibilité pour les personnes d'ascendance africaine et aient augmenté dans une certaine mesure leur degré d'autonomie, des problèmes persistent toujours lorsqu'il s'agit d'assurer qu'elles ne soient pas exclues du plein exercice des droits de l'homme. La crise économique mondiale actuelle qui menace de compromettre l'accès au travail, à une alimentation et à un logement abordables, aux soins de santé et à l'éducation représente un risque sérieux pour les personnes d'ascendance africaine, ainsi que pour tous les groupes marginalisés et vulnérables.

**A PROPOS DU HCDH**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), une composante du Secrétariat des Nations Unies, a reçu un mandat unique pour promouvoir et protéger tous les droits de l'homme. Le Haut-Commissariat, dont le siège est à Genève, est également présent dans quelque 40 pays. Avec à sa tête le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, une fonction établie par l'Assemblée générale en 1993 pour être le fer de lance des efforts des Nations Unies en matière des droits de l'homme, le HCDH entreprend des actions basées sur le mandat unique qui lui a été donné par la communauté internationale de protéger et de défendre le droit international des droits de l'homme. Pour plus d'information, veuillez consulter le site: www.ohchr.org.